



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante-seizième session**

Genève, 13 et 14 octobre 2021

Point 3 b) iv) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR–****Projet de budget et plan des dépenses pour 2022****Projet de budget et budget non décaissés (plan des dépenses)
pour 2022****Note du secrétariat****Aperçu général**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le budget non décaissés (plan des dépenses) de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.
2. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2022. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement finalisés et approuvés par la TIRExB à sa réunion d'octobre 2021. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
3. Le projet de budget proposé pour 2022 est estimé à 1 788 971 dollars des Etats-Unis (É.-U) y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I), reflète une augmentation de 64 111 dollars É.-U. par rapport au projet de budget et de dépenses approuvé pour la TIRExB et le secrétariat TIR pour l'année 2021. Les changements dans le budget non décaissés (plan des dépenses) sont détaillés par poste de dépense conformément aux groupements par classe d'objet tels que définis dans le progiciel de gestion intégré (ERP) utilisé par les Nations Unies (UMOJA) et présentés dans l'annexe I.
4. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 237 474 dollars É.-U. (soit 15 pour cent de 1 583 160 dollars É.-U.) en 2022. Comme tel, le total estimé des ressources nécessaires en 2022 s'élève à 2 026 445 dollars É.-U. Cependant, compte tenu du montant



estimatif du solde disponible au 31 décembre 2021 pour le fonctionnement en 2022 (503 603 dollars É.-U.), le montant additionnel effectif requis pour 2022 est évalué à 1 522 842 dollars É.-U. Le montant de 305 000 dollars É.-U. exceptionnellement transféré par l'Union internationale des transports routiers (IRU) en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars É.-U. pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (voir l'annexe II).

5. Le Comité, à sa soixante-quatorzième session (février 2021), a été informé qu'en raison des consultations internes en cours à la CEE au sujet de certaines dispositions de la lettre de mission, le rapport d'audit et la lettre de recommandations pour l'année 2020 seraient désormais soumis à sa session en Octobre 2021 (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/151, par. 27). Le certificat d'audit de 2020 contenu dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2021/17 indique qu'en raison du nombre inférieur de carnets TIR distribués aux estimations, il s'est produit un déficit interne de 161 977 dollars É.-U. arrondi (SWF 161 971,71) dans les livres de l'IRU pour l'année 2020. Le Comité souhaitera peut-être décider de refléter ce montant dans le montant par carnet TIR en 2022 afin d'apurer le déficit conformément à la procédure prévue au point 12 de l'annexe II de l'Accord entre la CEE et l'IRU pour la période 2020-2022.

6. À cet égard, le montant total qui doit être généré à partir du montant par carnet TIR en 2022 s'élève à 1 684 819 dollars É.-U.. On estime actuellement qu'environ 752 000 carnets TIR seront émis en 2022. Dans ce scénario, un montant par carnet TIR de 2,25 dollars É.-U. (arrondi) sera nécessaire pour générer les revenus nécessaires pour couvrir les fonds supplémentaires de 1 684 819 dollars É.-U. nécessaires pour les opérations 2022 de la TIRExB et du secrétariat TIR et le déficit 2020.

7. L'annexe II de l'accord entre la CEE et l'IRU pour la période 2020-2022 décrit les étapes, les procédures et le calendrier correspondant pour le financement des opérations de TIRExB (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/24).

Annexe I

Projet de budget non décaissés (plan des dépenses) 2022

Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR

(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»; compte n° ECE-E211)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Coût de personnel (grade P, grade G et consultants)	1 317 000
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	71 860
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire location de locaux, formation du personnel, coûts de communication, frais de réception, etc.)	84 300
Services contractuels	80 000
Fournitures, produits et matériaux	10 000
Équipement, véhicules et meubles	20 000
Sous-total	1 583 160
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	205 811
Total général	1 788 971

Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2022

1. Coût de personnel: 1 317 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 1 317 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 27 000 dollars É.-U. et couvre les coûts de sept postes (cinq postes de professionnels et deux postes de services généraux) comprenant le secrétariat TIR, les honoraires de consultant et les voyages. La responsabilité du secrétariat TIR est endossée par le Secrétaire TIR (P-5), sous la supervision du Directeur de la Division des transports durables (D-1). Les fonctions du secrétariat TIR sont d'aider le Secrétaire TIR dans le support et la mise en œuvre des décisions de la TIRExB, comme prévu dans la Convention TIR, annexe 8, article 12. Le montant proposé pour les frais de personnel du secrétariat TIR est basé sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour l'année 2022 et est réparti comme suit:

a) Personnel de niveau professionnel 1 002 000 dollars É.-U.

Les ressources proposées de 1 002 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 19 000 dollars É.-U., et prévoient les salaires et coûts connexes¹ pour un an (12 mois) de cinq membres du personnel recruté au niveau international sur des postes à durée déterminée (trois P-4, un P-3 et un P-2). Les dépenses de personnel ont été calculées en fonction des réalisations des années précédentes, en plus des coûts salariaux standard de l'ONU pour le personnel international comme approuvés pour l'année 2022.

b) Personnel administratif d'appui : 300 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 300 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 8 000 dollars É.-U. et doit servir à assurer le service et à financer les salaires et coûts connexes² pendant un an (12 mois) de deux postes de personnel administratif d'appui sur des postes à durée déterminée (un G-4 et un G-5).

¹ Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

² Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

c) **Honoraires et frais de voyage de consultants : 15 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé de 15 000 dollars É.-U. est destinée à des services de conseil susceptibles d'être utilisés pour les évaluations techniques requises pour le fonctionnement du système international eTIR.

2. **Voyages: 71 860 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 71 860 dollars É.-U., reflète une baisse de 2 565, couvre les frais de voyages officiels du personnel et frais de voyages des participants aux réunions ainsi que leurs indemnités journalières de subsistance. Pour les activités prévues, le plan d'action visant à fournir la formation et l'appui nécessaires aux pays qui ont récemment adhéré à la Convention TIR a été pris en compte (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147, par. 44). Le montant proposé pour les frais de voyage du secrétariat TIR est réparti comme suit:

a) **Voyages officiels du personnel: 36 400 dollars É.-U.**

Le montant de 36 400 dollars É.-U. couvre les frais de voyages du personnel et du Secrétaire TIR pour a) la préparation et la participation aux conférences, réunions et séminaires relatifs à la Convention TIR, y compris le système international eTIR, organisés par le secrétariat TIR, la TIRExB et les autres organisations internationales; b) les échanges et réunions avec les autres organisations internationales en rapport avec la Convention TIR et le système international eTIR; c) la participation aux réunions de la TIRExB tenues hors de Genève.

b) **Voyages des participants aux réunions: 35 460 dollars É.-U.**

Le montant de 35 460 dollars É.-U. proposé doit servir à financer les indemnités journalières de subsistance des membres de la TIRExB lors de ses réunions régulières à Genève ou ailleurs, ainsi que les voyages et indemnités journalières de subsistance des experts invités à participer à des séminaires et des ateliers TIR.

3. **Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs: 84 300 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 84 300 dollars É.-U. reflète une baisse de 17 300 dollars É.-U et doit servir à financer la location de locaux, la formation du personnel, les coûts de communication, les frais de réceptions et les autres coûts divers. Le montant proposé pour les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs est réparti comme suit:

a) **Location de locaux, y compris services d'infrastructure : 57 300 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 57 000 dollars É.-U. doit servir à financer la location de locaux, services d'infrastructure, les installations, etc. relatives à l'implémentation des activités de projet. La dépense est inclus dans le projet de budget conformément à la directive de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et sur la base des coûts standard annuels des services communs pour l'année 2022.

b) **Formation du personnel, coûts de communication, les frais de réceptions et autres coûts divers: 27 000 dollars É.-U.**

Le montant proposé sous cette rubrique de 27 000 dollars É.-U. doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR, les coûts de communication (c'est à dire frais postaux, fax, appels, valise diplomatique), les frais de réception, de papeterie, et les autres dépenses diverses relatives à l'implémentation des activités de projet.

4. **Services contractuels: 80 000 dollars É.-U.**

Le montant prévu sous cette rubrique de 80 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 10 000 dollars É.-U et doit servir à financer des frais d'hébergement du système international eTIR et de la Banque internationale de données TIR (ITDB), ainsi que des dépenses liées au paiement des salles de réunion, services d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises extérieures, et autres frais divers, etc., relatifs aux séminaires TIR et aux réunions de la TIRExB organisés en dehors des locaux de l'ONU.

5. Fournitures, produits et matériaux: 10 000 dollars É.-U.

Le montant proposé de 10 000 É.-U. prévoit des abonnements aux logiciels nécessaires au développement de l'eTIR et à la maintenance de l'ITDB.

6. Équipement, véhicules et meubles: 20 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 20 000 dollars É.-U. dédié aux équipements reflète une augmentation de 5 000 dollars É.-U. et doit servir à couvrir l'acquisition, le remplacement, la maintenance du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, fax, matériel de bureau, etc.) et des bases de données et logiciels nécessaires au développement du eTIR et à la maintenance de l'ITDB.

Annexe II

**Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale
Transport international routier (TIR) (compte n° ECE-E211)
État du Fonds (en dollars É.-U)**

1) Prévisions de dépenses pour 2022		
Prévisions de dépenses pour 2022		1 583 160
13 % Dépenses d'appui au programme		205 811
15 % Réserve de fonctionnement (1 583 160 dollars É.-U. × 15 %) ¹		237 474
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2022 (arrondi)		2 026 445
Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2021 :		
Solde effectif au 31 décembre 2020	1 346 543	
Contribution pour 2021 versée le 14/11/2020	1 336 964	
Montant total au 31 décembre 2020	2 683 507	
<u>Moins</u> : (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)		
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2021	1 567 804	
Provision pour frais de séparation (reportée d'une année sur l'autre)*	307 100	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)*	305 000	
	2 179 904	
2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2021 pour le fonctionnement en 2022		503 603
3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2022 [(1) – 2)] (arrondi)		1 522 842

* Les services financiers compétents des Nations Unies s'engagent à revoir ces montants afin de vérifier si, pour les cycles budgétaires futurs, ceux-ci doivent être révisés.